

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

et surtout à l'excommunication, qui consiste à rejeter de son sein. Quant au reste, en définissant les rebelles à l'Eglise ne doivent être responsables et justiciables qu'à Jésus-Christ lui-même à leur mort, tant pour leurs actes que pour leurs opinions religieuses; il n'appartient justement à aucun tribunal humain d'intervenir, comme je l'ai dit, dans une affaire de conscience, qui est de l'homme à Dieu.

Pauvre Bibliophile! pour trouver les applications de l'histoire moderne il a, dit-il, feuilleté, cherché, mais où? Parbleu! dans les réflexions préliminaires, lorsqu'il aurait dû recourir aux vrais principes politiques, manuscrit non publié, que le pauvre aveugle veut absolument confondre avec les réflexions préliminaires.

En finissant, Messieurs les Rédacteurs, je vous avoue que je suis fâché que la place que Bibliophile a obtenu dans les colonnes des Melanges Religieux ait été cause que les lecteurs de ce journal aient été privés de sujets plus intéressants pour eux que ceux contenus dans mes lettres; aussi mon intention est elle que celle-ci soit la dernière au savant critique que je laisse sans réponse.

A. DUMESNIL, Ste. Thérèse de Chambly, le 29 septembre 1849.

(Extraits du Journal de Québec.)

La Religion, M. Chiniqy et l'avenir.

DEUXIEME ARTICLE.

Ceux qui portent leurs mains impies sur l'autel pour en arracher la divinité; ceux qui traitent le sacerdoce dans la boue du chemin, pour le conduire aux géonies, sous les mêmes qui ont fait monter la patrie sur Péchalafud ou qui l'y feraient monter pour sauver "leur principe," sans se sentir émus! Le sang qui en découle depuis l'immolation, et qui tombe goutte à goutte sur ces cœurs de pierre, ne peut ni les ramolir, ni les toucher. Il leur fait des vic'imes nouvelles, il leur fait une immolation comme celle que demanda la mère d'Hérodiade, afin qu'il ne se trouve plus personne pour leur reprocher leurs crimes contre Dieu, contre la société, contre la patrie! Comprenez-vous, maintenant, pourquoi ils s'acharnent à démolir le prêtre à qui ils doivent ce qu'ils sont? Comprenez-vous pourquoi ils le traquent comme une bête féroce pour le percer? pourquoi ils le font tuer, à une, les pères de l'histoire du monde, afin de lui trouver des accusateurs et des juges dans les erreurs et les fautes de quelques-uns de ceux qui ont devancé dans le sacerdoce depuis le Christ?

Et la reconnaissance, cette vertu des grands cœurs, ne pèse-t-elle pas péniblement sur l'orgueil?... Palding, le ministre presbytérien de l'Orégon, qu'un prêtre, il n'y a pas longtemps arrachait mutilé des mains des sauvages, ne poursuit-il pas les prêtres de sa haine et de ses incessantes et odieuses calomnies, uniquement parce qu'il leur doit la vie? L'orgueil n'a-t-il jamais fait autre chose que de détruire? La destruction est un besoin, une loi de son être? Il ne peut pas vouloir la reconnaissance que la presse et l'humilité, qui ne vient pas de lui; il éteindra le flambeau qui éclaire la nuit, les pas du voyageur, parce que ce flambeau a été allumé par une autre main, que la sienne; il mettra le levier à la base de l'ordre social pour le renverser dans l'abîme du socialisme, parce qu'il ne lui doit, ni son existence, ni ses lois. L'orgueil dans Voltaire, nait la divinité du Christ, dans Proudhon, celle de Dieu, au 18ème siècle, il appelait l'infâme le Sauveur du monde, au 19ème continuant sa marche sur les débris des sociétés renversées par lui, il traite Dieu de tyran et d'usurpateur! Que reste-t-il donc à l'orgueil, si ce n'est de s'asseoir sur le trône du monde et de crier: Je suis celui qui suis. Mais les monarchies ont leurs mauvais jours, comme les sociétés, et celles-ci en tombant ont éternisé plus d'un trône! N'en a-t-on pas vu monter sur Péchalafud qu'ils avaient dressé pour un ennemi? Prenez donc garde, travailleurs insensés, qui ne connaissez pas les dangers de l'instrument que vous maniez pour faire, sans vous, le travail du monde!...

Pourquoi donc, encore une fois, soustraire à la poussière du passé, les mauvaises pages de l'histoire Européenne? pourquoi répéter qu'il y a eu, d'âge en âge, de méchants prêtres? pourquoi donner pour la millième fois le récit des contentions religieuses, dont le souvenir est si vieux, que la philosophie moderne, par crainte du ridicule, n'a pas osé les ramener dans ses luttes ardentes contre le sacerdoce et l'Eglise du Christ? Pourquoi? pour prouver que le clergé Canadien est méchant, corrompu, ennemi naturel du peuple, s'engraisant de sa chair, et dans sa soif de sang, agissant sans cesse le poignard pour l'assassinat!...

Que diriez-vous, si nous avions le hideux courage de descendre dans l'abîme du passé afin d'y ramasser toutes les injures commises en dehors du sacerdoce depuis le commencement du monde; que, chargés de ce fardeau hideusement colossal, nous remontrions à la surface, au présent, et que dévoilant avec complaisance les immenses misères de l'humanité, nous disions à la société: Voilà tes crimes! Tu mérites de périr!... Au Canada, voilà les forfaits des individus et des peuples depuis la création, il faut que tu t'effores en immolation pour les expier!... Que répondriez-vous? Vous frémiriez de colère et d'indignation, et l'immolation serait pour nous!

Nous ne vous demandons plus les motifs de votre haine pour le prêtre; la cause de cette fraternité de la destruction, nous venons de la développer suffisamment. Le prêtre n'a-t-il pas, en effet, moralisé la société? Ne l'a-t-il pas soulagé lorsqu'elle souffrait? Ne l'a-t-il pas instruit? Privé des joies de la vie domestique et de la famille, a-t-il manqué aux obligations de sa mission publique que dans le sacer-

doce? n'a-t-il manqué jamais de venir au secours du jeune talent qui voulait se produire, au risque, souvent, de réchauffer un serpent se débrassant de la reconnaissance par l'ingratitude, la perfidie et les calomnies de la haine?

Ses œuvres sont là pour prouver qu'il a noblement rempli sa mission....

Vous prétendez que le martyre est l'état normal du christianisme, ou plutôt du sacerdoce, et que dès que le prêtre ne verse plus son sang pour la foi, il n'est plus au niveau de sa mission, il est indigne de respect et de considération!

Qui seront donc ses bourreaux en Canada, pour qu'il puisse accomplir la loi de son être? Est-ce vous? car le peuple, lui, doit au prêtre son instruction et son bonheur social, ne verra pas l'être, parce qu'il comprend qu'après le prêtre, ce sera lui qui montera sur l'échafaud. C'est au moins ce qui arriva en 93 quand le prêtre fut tombé, la guillotine se sentit prise d'une convoitise ardente, et des milliers de têtes lui furent jetés par les amis du peuple pour apaiser sa soif! Le martyre n'est donc pas le droit, l'obligation exclusive du prêtre; et si le prêtre a la mission d'enseigner, il n'a pas celle de mourir seul; il n'est pas le seul qui doit être chrétien, qui doit confesser sa foi. La religion se trouve en dehors du sacerdoce comme dans le sacerdoce; elle atteint le riche comme le pauvre, les hautes comme les basses régions de l'intelligence. Elle n'exige pas le martyre quand il n'y a pas d'immolation, elle ne l'exige pas plus pour le prêtre que pour le laïque; elle n'exige pas que vous cherchiez des bourreaux à qui confesser votre foi, quand il ne se trouve personne pour vous demander d'apostasier et qui veuille prendre la hache pour frapper la victime qui s'offre. Le couteau fraternel des barricades est ébréché à force de servir et demande du repos et de la trêve pour de nouveaux exploits!...

Chronique des Melanges.

EDUCATION DANS LE HAUT-CANADA.—Le Journal d'Education pour le mois de septembre vient de paraître. C'est, comme on le sait, le Journal d'Education du Haut-Canada. Le Bas-Canada, avouons-le avec étonnement, ne songe pas encore à s'en procurer un. Pourquoi? C'est ce que tout le monde ne sait que trop. Toujours est-il que le numéro de septembre du journal de M. Ryerson contient une immense quantité de matières instructives, utiles et intéressantes. Le Rédacteur y dit entre autres choses: "Nous nous adressons à savoir que les administrateurs du système Scholaire dans les Etats de New-York et de Connecticut ont exprimé leur conviction que le succès de l'opération, durant ces deux dernières années, du système Scholaire dans le Haut-Canada est sans parallèle dans l'histoire de l'Education d'ancien Etat ou pays. Nous croyons qu'on a été surpris bien généralement de voir le progrès extraordinaire qui a été fait, durant l'écouler espace de deux ans, vers le fonctionnement complet des différentes parties d'un système public d'instruction, et l'intérêt si grand que l'on prend à l'amélioration des écoles."

LA CALIFORNIE.—Je remarque que depuis quelque temps les rédacteurs de journaux se font un plaisir, pour le plus grand nombre, de publier des récits fabuleux au sujet de la Californie. Je regrette avec beaucoup de citoyens cette conduite de plusieurs journalistes; elle n'a parmi nous qu'un effet déplorable. Elle fait croire à beaucoup de gens que la Californie est presque un pays enchante; qu'on y fait sa fortune en quelques jours ou semaines, qu'il est facile de s'y rendre et, par conséquent, qu'on doit s'empresser d'y courir. L'exécution suit aussitôt la pensée. On vend sa terre, on vend tout ce que l'on possède au monde, on abandonne son pays, et en le quittant on emporte quelques centaines de piastres; et pour où aller? Pour se rendre en Californie, où l'on se fait assassiner, où l'on meurt de faim et où à peine un homme sur mille fait fortune. N'importe, on aime les aventures, on se met en route, et le Canada on n'entend plus parler de ceux qui sont partis. Il me semble, à moi, que la presse, au lieu d'engager, par ses écrits, les Canadiens à aller en Californie, devrait faire tout en elle pour les attacher au sol national, leur faire améliorer leur agriculture, et leur faire comprendre que la culture de la terre est le plus beau des arts. Qu'elle ajoste, pour être vraie, que les étrangers ne sont pas en odeur de sainteté en Californie, et que, d'après le Herald de New-York, leur leur courant, les Américains commencent à leur faire savoir que les Américains des Etats-Unis sont les seuls qui doivent profiter des mines d'un pays qui dépend de la confédération.

UN BEAU ET GRAND PROJET.—Il est question aux Etats-Unis et notamment à St. Louis du Missouri de construire un chemin de fer pour unir le Mississippi à l'Océan Pacifique.

ANXIÉTÉ ET INDÉPENDANCE DU CANADA.—La Presse tory, depuis quelques jours a recommencé son langage du mois d'avril. Elle s'était tenue pendant quelque temps assez tranquille; elle se contentait alors de jeter l'injure à la face de Lord Elgin, qui, malgré tout ce qu'elle dit, ne mérite que des éloges pour sa conduite impartiale et constitutionnelle. Mais aujourd'hui voilà ces journaux anarchiques qui renouvellent leurs menaces, leurs prophéties, et leurs déclamations en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. On dit que ce débordement nouveau est une partie d'un plan préparé durant le dernier mois. On ferait signer en ce moment une adresse en faveur de l'annexion, on ferait parler la presse pour préparer l'opinion, puis on convoquerait à Montréal une grande assemblée publique, on l'on s'engagerait les Américains et proclamerait l'indépendance du Canada! Comme l'on voit, c'est là quelque chose qui promet. Il faut espérer que

si tel est le plan médité, les Canadiens se gardent bien de signer cette adresse et de se trouver à cette assemblée. Car tenez De-mois et dans l'attente; les Tories, dès qu'ils se trouveraient en danger, auraient bien soin de se ranger du côté de l'autorité et de crier contre les rebelles Canadiens. D'ailleurs, l'annexion ne saurait être que grandement nuisible aux Canadiens qui, s'ils gagnaient par le commerce libre qu'ils auraient dans tous les cas avant longtemps, se trouveraient, en revanche, à avoir à payer d'immenses impôts et à perdre des avantages inappréciables.

CONDAMNATION.—Les émentiers au théâtre d'Astor-Place à New-York, viennent de subir leurs procès, et après treize audiences ils ont été condamnés à des peines plus ou moins graves. Judson, leur chef, aura à subir un an de travaux forcés et à payer \$250 d'amende. C'est là un exemple que l'on devrait suivre ailleurs dans de semblables circonstances.

RETOUR.—L'on. M. Hincks est attendu par le prochain Steamer d'Outre-Mer.

QUENEC.—Cette ville continue à être le théâtre de nouveaux incendies, mais grâce aux précautions qui viennent d'y être organisées, les feux sont bien moins destructeurs. Il y a maintenant tout lieu d'espérer que les incendiaires vont se trouver hors d'état d'y faire du mal, à moins qu'ils ne désirent tomber entre les mains des gardes-nuits; ce que je ne leur conseille nullement.

CE QUE PENSENT DE NOUS LES VIRGINIENS.—Le République de Richmond (Virginie) s'oppose fortement à ce que le Canada soit annexé aux Etats-Unis, parce qu'il ne veut pas d'une nation toute entière d'abolitionnistes de l'esclavage. L'excellent journaliste peut se remettre de ses frayeurs. Il est bien probable que ni lui ni ses enfants ne verront le jour néfaste qu'il redoute tant.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE LA CALIFORNIE.—Les dernières nouvelles portent que les Américains ont résolu de chasser de la Californie les Mexicains et Chiliens qui s'y trouvent. Ils les ont notifiés de cette détermination, et l'on s'attend à une lutte sanglante. Et c'est vers ces rivages-là que les Canadiens iraient chercher le bonheur et l'abondance?

JAMAÏQUE.—La chambre d'Assemblée vient de se réunir à la Jamaïque. Le gouverneur ne paraît pas vouloir céder, et de son côté, l'assemblée populaire tient bon. Elle continue à crier à l'économie. Il est probable qu'il faudra que le gouverneur cède ou qu'il soit rappelé.—Dans la nouvelle Chambre, il se trouve douze membres nés sur 47. Les Etats-Unis n'auraient jamais le courage d'être aussi libéraux, sans doute parce que leur déclaration des droits de l'homme porte que "tous les hommes sont égaux."

DE L'EAU POUR LES VILLES.—Un M. Jaspard demande à la corporation de Montréal la permission de présenter un plan pour amener de l'eau de la Montagne à la Ville. M. Aubin fait à Québec une proposition analogue pour cette dernière ville.

POMPIERS.—Les compagnies de Pompiers du Phoenix et du Protector en cette ville, viennent d'être congédiées par la corporation.

LIVRES NOUVEAUX.—Il vient d'être publié, à Londres, un ouvrage sur le Canada; il a pour titre: "L'Acadie, ou sept années d'exploration dans l'Amérique Anglaise, par Sir James Alexander."

SIÈGE DU GOUVERNEMENT.—Rien de décidé. On commence à croire qu'il va demeurer à Montréal.

JEUNE.—Une circulaire de S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec rétablit dans le diocèse de Québec les lois du jeûne et de l'abstinence dont S. G. avait dispensé les fidèles de son Diocèse pendant le choléra.

MELBOURNE.—Les nouvelles de Québec; d'hier, portent que l'Assemblée au sujet du chemin de fer aurait encore; on n'en connaît pas le résultat.

La Lettre de Louis Napoléon.

On lit dans l'Univers: Depuis le 10 décembre, et même depuis le 25 février 1848, M. Louis Bonaparte, donnant à ses antécédents le plus glorieux démenti, n'avait pas commis une faute politique. Sa conduite excitait l'étonnement du monde et justifiait sa fortune. Un grand acte surtout lui était dû. L'expédition de Rome, poursuivie avec persévérance, avec audace et couronne de succès, le plaçait à la tête des plus énergiques et des plus intelligents défenseurs de l'ordre social. En renversant, malgré le nombre de leurs complices, les malfaiteurs qui avaient pu se flatter d'abolir la papauté par un coup de main et par un coup de poignard; en restaurant la Papé, M. Bonaparte maintenait la clé de voûte de l'édifice européen et s'ouvrait à lui-même un immense avenir de gloire. Cet avenir, il le ferme aujourd'hui. Que ceux qui ont été tentés de croire aux destinées de M. Louis Bonaparte et qui en ont attendu quelque chose pour la France et pour la société fassent comme nous: qu'ils renoncent à ce rêve. Nous trouvons une lettre étrange et déplorable dans le Moniteur. Elle est datée de l'Elisée, mais elle semble avoir été écrite à Strasbourg ou à Bologne. Le président l'adressa à M. le colonel Edgar Ney, son aide-de-camp en mission à Rome.

"Il ne faut pas chercher sur quels faits s'est fondé le président pour écrire cette lettre au pape? Nous ne lui en avons fait aucune. Nous ne l'avions pas même prévenu de l'expédition. Qui? l'expédition s'est faite sans que Pie IX en eût été prévenu et sans que nous y eussions été engagés autrement que par l'appel que le Pape adressa aux principales nations catholiques. Si nous disons cela, ce n'est certainement pas pour blâmer l'expédition. Il était de notre honneur de le faire; c'était un devoir pour nous. Mais nous disons ceci pour faire bien comprendre que le Souverain-Pontife n'est lié par aucun con-

"Je résume ainsi le pouvoir temporel du Pape, dit M. Louis Bonaparte: Annexion générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral." L'empereur de Russie, écrivant un gouverneur d'une de ses provinces, emploierait à peine un pareil style et s'efforceraient de mieux conserver les apparences de la raison; ce n'est pas sur ce ton, certainement, qu'il dictera ses conditions à l'Autriche elle-même a dicté les siennes au Piémont vaincu.

Nous ne savons quel est le plan de M. Louis Napoléon... Mais nous le saurons bientôt. Les événements vont vite, ils sont prompts comme la foudre... L'œuvre de Dieu ne périra pas. Longue vie à Pie IX, prince et pasteur des âmes! Dieu le ramènera par la main dans Rome pour la confusion de la force brutale et de la sagesse impie. Dans Rome ou dans l'exil, à lui nos respects, à lui notre amour et notre vie!

—La lettre du 18 août produit en province le même effet qu'à Paris. Voici quelques extraits des journaux des départements:

GAZETTE DU MIDI.—En écrivant une pareille lettre, M. le président de la République avait complètement oublié la fausse position qu'il allait faire à ses ministres, placés par lui dans cette alternative également fâcheuse eu d'accepter la solidarité de cette diplomatie plus qu'irrégulière dans la forme, ou de désavouer le chef du pouvoir devant l'Europe.

Nous n'hésitons pas à dire, et la réflexion aidant, la droiture de M. Louis Bonaparte devra le reconnaître: cet ultimatum est de ceux qu'un chef de gouvernement ne peut se bir. Mais si l'on persistait, on aurait d'un trait de plume rayé la gloire et les services de notre armée; on aurait fermé de fait les portes de Rome à Pie IX, qui ne peut y rentrer pour être classé le lendemain par les assassins de Rossi, fiers de leurs impunités. M. le Président connaît-il d'ailleurs assez peu la situation de l'Europe pour ne pas savoir qu'il y a guerre à mort entre les révolutionnaires et tout gouvernement régulier, et lui-même voudrait-il garder vingt-quatre heures son poste si de prétendus amis viennent, de quelque pays voisin, lui défendre tout acte répressif contre les hommes du 29 janvier et du 13 juin, le blâmer publiquement de ses procédés politiques, de ses arrestations, de ses états de siège, et enfin pour mettre le comble à la tutelle, lui imposer l'usage de la Croix de Marie-Thérèse d'Autriche ou de Frédéric de Prusse?

Ce qu'on ne supporterait pas de la part d'un autre, pourquoi vouloir le faire supporter. Et le premier principe de toute morale publique ou privée n'est-il pas violé par cette prétention qui rendrait impossibles les rapports amiables des gouvernements?

NOUVELLISTE (de Marseille).—Cette lettre nous a paru aussi malheureuse dans sa forme que dans son esprit, et les conséquences politiques que l'on peut en déduire ne seraient pas moins regrettables si cette exposition de vues et de principes appartenait réellement au chef de l'Etat. Louis-Napoléon a donné à la France trop de preuves de sottise et de prudence pour que nous n'ayions pas à douter encore de l'authenticité d'une lettre que nous considérons comme une faute, et qui aurait pour conséquence de nous précipiter dans une série d'inextricables difficultés.

LA LIBERTÉ (de Lille).—Tous les hommes sincèrement catholiques, tous ceux qui jugent la politique en dehors des préjugés et des préoccupations superficielles du jour, gémissent profondément de la lettre écrite par le président de la République sur les affaires de Rome. Dans le 10 décembre, c'est la première faute commise par M. Louis Bonaparte; elle est grave et peut entraîner de désastres consécutives. Cette expédition de Rome avait été un gage donné aux intérêts supérieurs des sociétés modernes, une bénédiction et une protection pour la France. La politique indiquée par la lettre à M. Ney, si elle est pratiquée, détruit tout le bénéfice moral de l'expédition, nous ramène à la suite, et par conséquent à la merci de la politique révolutionnaire et socialiste.

LA PAIX (de Troyes).—Un spectacle bien désespérant pour notre avenir, c'est de voir des hommes politiques qui ont la prétention de défendre le pouvoir et l'ordre social conserver contre l'autorité de l'Eglise et le Saint-Siège ces mêmes préjugés, ces mêmes dispositions hostiles qui ont commencé toutes les révolutions par lesquelles l'Europe est bouleversée depuis soixante ans. Par le langage du Nation de Siède et de tous les journaux de la démagogie, vous avez vu quel est le véritable caractère, quelles sont les inévitables conséquences de la nouvelle politique manifestée par la lettre de M. Louis Bonaparte. Eh bien! le Journal des Débats, depuis le commencement de notre expédition, a tout fait pour provoquer cette politique contre le Saint-Siège. Le Constitutionnel, organe de M. Thiers, a suivi la même direction et approuvé la lettre du Président. Ces hommes qui se disent conservateurs imaginent qu'ils conserveront ici leurs droits et leurs intérêts, quand il violent les intérêts du chef de l'Eglise! Avouons-le finement, qui a perdu des pouvoirs bien plus solidement établis que ceux qui tremblent aujourd'hui sur un sable mouvant!

Gazette de Lyon.—Avant d'aller relever le drapeau pontifical, nous avions fait des conditions au Pape? Nous ne lui en avons fait aucune. Nous ne l'avions pas même prévenu de l'expédition. Qui? l'expédition s'est faite sans que Pie IX en eût été prévenu et sans que nous y eussions été engagés autrement que par l'appel que le Pape adressa aux principales nations catholiques. Si nous disons cela, ce n'est certainement pas pour blâmer l'expédition. Il était de notre honneur de le faire; c'était un devoir pour nous. Mais nous disons ceci pour faire bien comprendre que le Souverain-Pontife n'est lié par aucun con-

dition, qu'il est tout-à-fait libre à notre égard. Au surplus, Pie IX n'eût accepté aucune condition. Sans doute le secours de la France lui a été très agréable, mais il s'en serait passé plutôt que de l'accepter avec des conditions quelconques.

Le Pape, à Gaëte, n'est pas chez lui. Il est en quelque sorte en exil. Eh bien! il y restera un an, deux ans, dix ans, s'il le faut. Le décision du Saint-Père est prise; il rentrera à Rome complètement libre, sans condition, ou bien il n'y rentrera pas. Le gouvernement français peut en être certain. Nous le demandons, que ferons-nous dans une pareille conjoncture?

On dirait vraiment que notre gouvernement prend plaisir à se créer des embarras. Grâce au général Orlino, qui a conduit l'expédition avec habileté et une hauteur de vues au-dessus de tout égoïsme, notre position était très belle; en outre, le discours prononcé par M. de Falloux à l'Assemblée, et dans lequel le jeune ministre avait développé, avec une grande supériorité de talent, quelle était la politique que nous devions suivre, ce discours, disons-nous, avait été applaudi par toute la France. Or, entre la conduite du général Oudinot et le discours de M. de Falloux il y avait parfaite conformité. Cela ne suffisait-il pas pour indiquer au gouvernement qu'elle était la conduite qu'il devait tenir?

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, devant commencer un établissement à la Rivière du Chêne, ont l'honneur de prévenir le Public que l'ouverture des classes aura lieu le 15 octobre.

On y enseignera la lecture, la grammaire, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, et l'histoire.

L'Anglais, le dessin, la musique, y seront enseignés à des charges extra.

ANG LETERRA.—Il se manifesta en ce moment en Angleterre une recrudescence foudroyante du choléra. Londres, Liverpool et Dublin sont surtout dévastés par le fléau. Dans la première de ces villes, la mortalité s'est élevée le 1er au 8 septembre, à 2,796 décès, dont 1,663 cholériques.

Le Times annonce gravement qu'un conseil privé sera tenu par le roi. On y discutera la forme de prière qui devra être faite dans toutes les églises et chapelles pour supplier Dieu de délivrer l'Angleterre du choléra. Pendant ce temps on ne prie pas et les cholériques meurent comme s'il était besoin d'un conseil privé et d'une discussion théologique pour dire au fou du ciel: Mon Dieu! délivre-nous du choléra! Libéra nos! M. D. Ami de la Belgique.

ENCORE UN INCENDIE A CINCINNATI.—Un feu éclata vendredi dernier dans le magasin de tabac de Lewis, Green-Street, d'où il se communiqua à six autres bâtiments et les réduisit tous en cendres. On estime la perte à \$60,000, dont \$15,000 étaient couvertes par des assurances. Le chantier à bois de la compagnie de l'Union a été aussi consumé; mais la perte n'est pas connue. Canadian.

INCENDIE A NEW-YORK.—Un incendie destructeur éclata vendredi soir dans le magasin de William Johnson, entre les 12e et 16e rues, et a consumé, avec tous les bâtiments, 150 vaches et 15 chevaux. Idem.

INCENDIE A VICKSBURG.—Enfin matin, 1er octobre, le feu a consumé 60 maisons à Vicksburg. Idem.

DECEDS.

En cette ville, samedi matin, à la suite d'une attaque d'apoplexie, M. Michel Fortier, âgé de 99 ans et 7 mois.

—Le 29 ult. Jean-Bte. Bougrette dit Dufort, à l'âge de 85 ans.

A Laprairie, la nuit dernière, à deux heures, Dame Agathe Fargues, veuve de feu Jos. Saint-Gemmes dit Beauvais; à l'âge avancé de 93 ans. Cette Dame charitable laisse derrière elle un grand nombre d'enfants, et d'arrière-petits-enfants, ainsi que beaucoup d'amis qui, tous ensemble, se souviendront toujours de ses excellentes qualités.

A Vandrevil, le 30, de la maladie régnante, après 24 heures des plus grandes souffrances, Dame Josephite Blenau, veuve de feu Joseph Girouard, âgée de 69 ans.

BAZAR! BAZAR!!

LE BAZAR des Sourds et Muets, annoncé ces jours derniers, aura lieu comme on l'a dit, mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

Il se tiendra dans une des maisons de M. Donegan, rue Notre-Dame, près l'hôtel Donegan. Les salles seront ouvertes depuis 2 heures P. M. jusqu'à 9 heures du soir, et vers les six heures il y aura examen des S. et Muets. Le public qui porte un si vif intérêt à ces infortunés, est invité à s'y trouver.

On prie de nouveau les personnes qui ont fait quelques ouvrages, celles qui ont quelques objets pour ce Bazar de vouloir bien les remettre non plutôt aux Dames l'Evêque, Couillard, Racine, Andy.

Montréal, 5 Septembre, 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jh. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sur la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JOHN LYON, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chicaster. Rang 1er, Lots A. 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 30, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Sheer. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 59 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 18 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, sont confiées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montreal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 18 août 1849. EL A plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYON, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicaster, Sheer, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montreal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 aût 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront un demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

College de Sts. Thereso. LA rentrée des Elèves au COLLÈGE DE STE. THERÈSE est fixée au 18 septembre prochain. 4 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenu par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouant que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreux pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du couvent, rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longuec. Venderdi le 7 Sept. aube.

Aux Commissaires d'Ecole. MESSIEURS les commissaires se procurez pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours au mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montreal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent offre la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneurs, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLETTE, P. C. LOUDET, G. DE LANAUBIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie } 28 décembre 1849. }

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarburé d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien figne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu libératoire, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les mines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient au avant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes atteintes de maladies organiques de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropneumonie dans les douleurs artérielles, dans l'hyperthrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthme locale ou générale. MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montreal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 2 Mars, 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. Paere. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. Paere. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. Paere. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Paere, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. Paere. Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. Paere. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la Couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. DEUXIEME EDITION DU Court Traité SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES. CETTE édition est refaite, et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de les départements sous l'égide de la Province, et des places de durs Baux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do de Penfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Vo Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDEE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849. }

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent: Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombes Cerfeuil Sarrisettes Melons Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Safran Sauges Epinards Sarrisettes Tabacs Navet Fèves Pois-frais Choux-fleurs Carouille Carottes Romanin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc. BENJ. WORKMAN & Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montreal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc., dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines. AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénélier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montreal, 2 mai 1849. DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS de Musique. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montreal, 9 Nov. 1848. L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal. PRIER DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, .20 2 4 Chaque insertion subséquente, . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, l'ère. insertion] chaque ligne, . 0 0 1 Chaque insertion subséquente, par ligne, . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montreal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTT, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. T. BARBEAU, Ptre. St. Athanase, M. H. ADERTIN, Ptre. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RISET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. La Rocque. } Ptes. { Fr. Jos. Cozias. }